

Service du budget et de
l'égalité des chances

Sous-direction de
l'orientation, de
l'adaptation scolaire et
des actions éducatives

Bureau
des actions éducatives,
culturelles et sportives

DGESCO B2-3
n° 2009-0576

Paris, le 26 novembre 2009

Le Ministre de l'Éducation nationale,
Porte-parole du Gouvernement,

à

Mesdames les Rectrices et messieurs les
Recteurs d'académie,
Mesdames les Inspectrices et messieurs les
Inspecteurs d'académie, directrices et
directeurs des services départementaux de
l'éducation nationale.

Objet : Opération « A chacun son Tour »

Le Tour de France constitue une occasion privilégiée de promouvoir la pratique du vélo en tant que vecteur d'acquisition de connaissances et de compétences physiques, culturelles, civiques ou sociales.

L'intérêt que les enfants et leurs parents portent à la pratique de la bicyclette a conduit la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), organisatrice du Tour de France, à mettre en place, au cours des deux dernières années scolaires, une opération destinée aux élèves de cours moyen intitulée « A chacun son Tour », en partenariat avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) et la Fédération française de cyclisme.

Afin de conforter le succès rencontré auprès des classes concernées, le ministère a formalisé son partenariat avec trois initiateurs de l'opération par une convention triennale signée le 30 avril 2009, dont vous trouverez ci-joint copie.

Cette opération permet à toutes les classes volontaires du cycle 3 et tout particulièrement à celles des départements traversés par le Tour de France :

- de mener un projet pluridisciplinaire autour de la pratique du vélo et du Tour de France, en lien et en conformité avec les programmes d'enseignement de l'école primaire. Des documents pédagogiques sont à la disposition des enseignants sur le site Internet www.achacunsontour.com ;

.../...



2 / 2

- de participer à des rencontres sportives organisées par l'USEP ;
- de visiter et d'expérimenter les ateliers du « cycloparc » installé dans certaines villes qui accueilleront une étape du Tour de France l'été suivant

Les apprentissages conduisant à la maîtrise du pilotage de la bicyclette prennent place dans les enseignements habituels d'éducation physique et sportive.

Les rencontres périscolaires se feront sous la responsabilité de l'USEP et la participation éventuelle de certains élèves aux manifestations accompagnant le Tour de France, pendant les vacances scolaires, restera sous la responsabilité des familles et, éventuellement, des autres partenaires de l'opération.

Les classes des départements non traversés par le Tour de France 2010 peuvent non seulement avoir accès aux documents pédagogiques du site Internet de l'opération, mais aussi s'inscrire à l'événement sportif « Le P'tit Tour USEP » organisé par l'USEP.

Je vous serai obligé de bien vouloir permettre aux classes volontaires de participer à cette opération et je vous remercie de m'informer, le cas échéant, des difficultés qui pourraient vous être signalées.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur général de l'enseignement scolaire


Jean-Louis Nourbrihi

PJ : convention du 30 avril 2009 relative à l'opération « A chacun son tour » signée entre le Ministère de l'Éducation nationale, Arnaury Sport Organisation, l'USEP et la Fédération française de cyclisme.

Le ministère de l'Éducation nationale

Amaury Sport Organisation (ASO)

La Fédération Française de Cyclisme (FFC)

L'Union Sportive de l'Enseignement du
Premier degré (USEP)

CONVENTION CADRE

Etablie entre les soussignés :

L'Etat - ministère de l'Éducation nationale,
représenté par Monsieur Xavier Darcos, ministre,
ci-dessous dénommé « le ministère »,

Amaury Sport Organisation (ASO),
représenté par Monsieur Christian Prudhomme, directeur du Tour de France,

La Fédération Française de Cyclisme (FFC),
représentée par Monsieur David Lappartient, président,

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP),
représentée par Monsieur Jean-Michel Sautreau, président,

Preamble

La pratique du vélo fait partie des activités qui servent de support à la mise en œuvre de l'éducation physique et sportive à l'école, et trouve également sa dimension éducative dans les pratiques sportives mises en place par l'USEP. Elle contribue au développement physique et psychologique de l'élève, à l'apprentissage des comportements responsables et respectueux de soi et des autres.

Le Tour de France est un événement majeur de la vie sportive internationale. Sa popularité l'inscrit dans le paysage culturel et sportif français et lui confère un rayonnement patrimonial riche, tant pour les adultes que pour les enfants. Il constitue une occasion privilégiée pour promouvoir la pratique du vélo en tant que vecteur d'acquisition de connaissances et de compétences physiques, culturelles, civiques ou sociales.

La Fédération Française de Cyclisme a pour mission de développer et d'organiser le sport cycliste sous toutes ses formes. Elle contribue, dans le cadre de ses écoles de vélo, à faire découvrir et aimer le sport et le vélo à travers ses activités ainsi qu'à travers la vie associative.

C'est pourquoi les signataires de la présente convention décident de promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes en mutualisant leurs compétences autour d'une action ludopédagogique intitulée « A chacun son Tour ».

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

Par la présente convention, les signataires décident de renforcer leur partenariat mis en place autour de l'opération « A chacun son tour » organisée par ASO à destination des élèves des classes de cours moyen.

Article 2

Par la mise en œuvre de l'opération « A chacun son tour », les signataires poursuivent les objectifs suivants :

- promouvoir la pratique du vélo auprès des élèves de cours moyen et de leurs enseignants ;
- promouvoir le cyclisme comme moyen d'acquisition de connaissances et de compétences culturelles, physiques, sportives, civiques et sociales dans le cadre de l'EPS et des pratiques sportives mises en place par les associations d'école USEP ;
- contribuer à l'éducation à la santé, au développement durable, et à la sécurité routière des élèves.

Article 3

L'opération « A chacun son Tour » comprend les actions suivantes :

1. Elle propose aux enseignants du 1^{er} degré de mener dans leur classe un projet pluridisciplinaire autour de la pratique du vélo et du Tour de France, en lien et en conformité avec les programmes d'enseignement de l'école primaire.
Des documents pédagogiques communs sont élaborés à destination des enseignants.
Des intervenants extérieurs qualifiés de la FFC ou de ses organes déconcentrés peuvent apporter leur aide et leur soutien aux enseignants dans la mise en œuvre du projet, dans le respect des principes qui réglementent les interventions extérieures durant le temps scolaire.

K.D.

AMS

2. Le travail mené en classe peut se prolonger par la participation de la classe à un cycloparc organisé dans son département. Un cycloparc est un village itinérant d'animations ludopédagogiques organisé dans certaines villes qui accueillent une étape du Tour de France l'été suivant. La FFC contribue à l'encadrement des ateliers par la mise à disposition de personnels qualifiés de la FFC (brevet d'Etat), accompagnés de plusieurs éducateurs fédéraux des clubs sportifs locaux.

3. Les classes sélectionnées sur le cycloparc sont invitées par ASO, accompagnées par l'USEP pendant les vacances scolaires, à découvrir de manière privilégiée un départ, une arrivée finale ou d'étape du Tour de France.

4. Une sélection d'enfants ayant participé à l'opération, invitée sous la responsabilité d'ASO, est accompagnée par l'USEP à l'arrivée finale du Tour de France à Paris pour rouler sur les Champs-Élysées.

L'opération « A chacun son tour » est complémentaire de l'opération « Le P'tit Tour USEP » organisée par l'USEP avec le soutien du ministère de l'Education nationale.

Article 4

Dans la mise en œuvre de l'opération « A chacun son Tour », les signataires, lors de leurs interventions et à l'occasion de leurs actions de communication, s'engagent à :


- respecter les principes et les valeurs de l'école, notamment en garantissant un partenariat maîtrisé, des messages adaptés à ces valeurs lors des activités promotionnelles de partenaires ;
- faciliter l'accès, sur la base de la gratuité, aux contenus pédagogiques conçus en commun par les signataires ;
- respecter l'intégrité de l'enfant en assurant les conditions d'une sécurité renforcée par la conception des ateliers et par le respect des conditions réglementaires d'encadrement ;
- assurer une coordination de la mise en œuvre de ces activités en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Article 5

Un comité de pilotage national est chargé du suivi et de la mise en œuvre de la présente convention. Il est composé de représentants des quatre signataires et se réunit régulièrement à la demande de chacune des parties.

Article 6

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de la première date du Cycloparc de l'édition 2009 soit le 3 avril 2009.

X.S. 

Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect des dispositions de la convention par l'une ou l'autre des parties, elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, en quatre exemplaires le 30 Avril 2009

Le Ministre de l'Education nationale



Xavier Darcos

Le Directeur du Tour de France



Christian Prudhomme

Le Président de la Fédération Française de Cyclisme



David LAPPARTIENT

Le Président de l'Union Sportive de l'enseignement du Premier degré



Jean-Michel Sautreau